

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Arrêté du 20 janvier 2016 autorisant au titre de l'année 2016 l'ouverture de concours externe et de concours interne pour le recrutement dans le corps de technicien(ne)s d'art du ministère de la culture et de la communication

NOR : MCCB1601156A

Par arrêté de la ministre de la culture et de la communication en date du 20 janvier 2016, est autorisée au titre de l'année 2016 l'ouverture de quatre concours externes et d'un concours interne pour le recrutement dans le corps de technicien(ne)s d'art du ministère de la culture et de la communication, dans les métiers et les spécialités suivants :

- métiers du textile, spécialité artiste en dentelle ;
- métiers du papier, spécialité relieur ;
- métiers de la céramique, spécialité unique ;
- métiers des minéraux et métaux, spécialité lustrier.

Le nombre total de postes offerts à ces concours externe et à ce concours interne pour le recrutement de technicien(ne)s d'art du ministère de la culture et de la communication est fixé à 27. Ils sont répartis de la manière suivante :

- concours externe : 16 postes dont :
 - métiers du textile, spécialité artiste en dentelle : 2 postes ;
 - métiers du papier, spécialité relieur : 6 postes ;
 - métiers de la céramique, spécialité unique : 6 postes ;
 - métiers des minéraux et métaux, spécialité lustrier : 2 postes.
- concours interne : 11 postes pour :
 - métiers du papier, spécialité relieur.

Les candidats devront s'inscrire par internet du 25 janvier 2016 à partir de 12 heures, heure de Paris, au 26 février 2016, 17 heures, heure de Paris, à l'adresse suivante : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Concours-et-examens-professionnels>.

Les candidats pourront modifier les données de leur dossier jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Toute modification des données contenues dans le dossier devra faire l'objet d'une nouvelle validation ; la dernière manifestation de volonté du candidat sera considérée comme seule valable.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par internet, les candidats pourront s'inscrire par voie postale :

- soit à l'appui du formulaire d'inscription annexé à cet arrêté ;
- soit par voie de téléchargement sur le site internet des concours du ministère de la culture et de la communication, à l'adresse suivante : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Concours-et-examens-professionnels> ;
- soit en effectuant une demande de formulaire d'inscription, sur papier libre, accompagnée d'une enveloppe (format A4) affranchie au tarif en vigueur pour une lettre jusqu'à 80 g, libellée aux nom, prénom et adresse du candidat. Cette demande devra être adressée au ministère de la culture et de la communication, secrétariat général, service des ressources humaines, sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations sociales, département du recrutement, de la mobilité et de la formation, pôle recrutement et parcours professionnels, concours externe ou interne de technicien(ne)s d'art, 182, rue Saint-Honoré, 75033 Paris Cedex 01.

Les candidats externes devront constituer à l'appui de leur candidature un dossier administratif comprenant les pièces suivantes :

- la copie d'un baccalauréat ou d'un titre ou d'un diplôme classé au moins au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 ;
- deux enveloppes timbrées (au tarif « lettre prioritaire ») aux nom, prénom et adresse personnelle du candidat ;

- en outre, les candidats inscrits par voie postale doivent transmettre le formulaire d’inscription papier, dûment complété et signé.

Les candidats internes devront constituer à l’appui de leur candidature un dossier administratif comprenant les pièces suivantes :

- une fiche d’état des services justifiant la condition d’ancienneté d’au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier 2016 (un modèle de fiche d’état des services est disponible à l’adresse suivante : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Concours-et-examens-professionnels/Filiere-metiers-d-art/-Technicien-d-art> ;
- deux enveloppes timbrées (au tarif « lettre prioritaire ») aux nom, prénom et adresse personnelle du candidat ;
- en outre, les candidats inscrits par voie postale doivent transmettre le formulaire d’inscription papier, dûment complété et signé.

L’ensemble des pièces du dossier administratif doit être envoyé, au plus tard le 26 février 2016, avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, à l’adresse suivante : ministère de la culture et de la communication, secrétariat général, service des ressources humaines, sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations sociales, département du recrutement, de la mobilité et de la formation, pôle recrutement et parcours professionnels, concours externe ou interne de technicien(ne)s d’art, 182, rue Saint-Honoré, 75033 Paris Cedex 01.

Aucune de ces pièces postées hors délai ne sera prise en compte.

L’épreuve écrite d’admissibilité se déroulera :

- pour la spécialité artiste en dentelle, le 11 avril 2016 ;
- pour la spécialité relieur, le 31 mars 2016 ;
- pour la spécialité lustrier, le 21 mars 2016 ;
- pour la spécialité céramique, le 11 avril 2016.

Chacune de ces épreuves écrites d’admissibilité aura lieu en région parisienne.

La nomination du jury fera l’objet d’un arrêté ultérieur de la ministre de la culture et de la communication.

A N N E X E

FORMULAIRE D’INSCRIPTION AU CONCOURS EXTERNE OU INTERNE DE TECHNICIEN(NE)S D’ART DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION UNIQUEMENT POUR LES CANDIDATS NON INSCRITS PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Session 2016

Formulaire de deux pages, accompagné des pièces demandées dans le présent arrêté, à faire parvenir au ministère de la culture et de la communication, secrétariat général, service des ressources humaines, sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations sociales, département du recrutement, de la mobilité et de la formation, pôle recrutement et parcours professionnels, concours externe ou interne de technicien(ne)s d’art, 182, rue Saint-Honoré, 75033 Paris Cedex 01, au plus tard le 26 février 2016 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

IDENTIFICATION	ADRESSE À LAQUELLE SERONT EXPÉDIÉES toutes les correspondances
M., Mme (1) :	Résidence, bâtiment :
Nom de naissance :	N° Rue :
Nom d’usage ou d’épouse :	Code postal : Commune de résidence :
Prénom(s) :	Ville : Pays : Téléphone fixe : Téléphone portable : Adresse électronique :
(1) Rayer la mention inutile.	

TYPE DE CONCOURS, MÉTIERS, SPÉCIALITÉ, ÉTAPE DE PRODUCTION ET CATÉGORIE CHOISIS

(un seul type de concours, un seul métier, une seule spécialité, une seule étape de production et une seule catégorie peuvent être cochés)

- CONCOURS EXTERNE :
 - Métiers du textile, spécialité artiste en dentelle (Puy-en-Velay : dentelle aux fuseaux)
 - Métiers du papier, spécialité relieur
 - Métiers de la céramique, spécialité unique
 - Etape de production : technologie-chimie
 - Catégorie : préparation chimique de couleurs, émaux, métaux précieux et formulation des pâtes
 - Catégorie : préparation des pâtes et couvertes
 - Etape de production : façonnage
 - Catégorie : tournage
 - Catégorie : calibrage
 - Etape de production : décoration
 - Catégorie : filage dorure
 - Métiers des minéraux et métaux, spécialité lustrier
- CONCOURS INTERNE :
 - Métiers du papier, spécialité relieur

A, le

Signature du candidat